

Pêche électrique : interdite en Europe à partir de 2021

LINFO.RE - créé le 16.02.2019 à 12h13 - La rédaction



J'aime 0 [Tweeter](#) [G+](#)

Un accord européen interdisant la pêche électrique ser effectif à partir du 1er juillet 2021.

Un retrait progressif

A partir du 1er juillet 2021, la **pêche électrique** sera complètement **interdite** en Europe. Après trois ans de lutte et une forte discussion, les trois institutions européennes se sont entendues tard dans la nuit du mercredi 13 février sur cette pratique. Cette date doit garantir une période de **retrait progressif**, a signifié le commissaire européen en charge de la pêche, Karmenu Vella. Selon ses dires, le secteur pourra s'adapter ainsi à la situation, a rapporté *Le Figaro*.

Des conditions posées

Les règles du jeu vont ainsi changer pour les Pays-Bas pendant cette transition. La recherche scientifique des Néerlandais sera plus strictement encadrée. Les **chalutiers** ayant une dérogation pourront continuer à utiliser la pêche électrique avec **une limite de 5%** de la flotte de chaque pays. Aucune autorisation à caractère « *exceptionnel* » ni une nouvelle dérogation ne sera plus délivrée. Le nombre de bateaux sera donc drastiquement réduit.

Une autre possibilité

Pour protéger leurs **pêcheurs artisans**, les Etats membres ont la possibilité d'interdire ou de restreindre immédiatement le chalutage par impulsions dans leurs eaux côtières. Cette idée a été émise par la France. De son côté, le Royaume-Uni a déjà annoncé son intention de fermer ses eaux nationales.

Une décision saluée par les associations

Cette prise de décision a satisfait de nombreuses personnalités. Le député de la Gauche unitaire européenne ou GUE a salué une « *avancée historique* ». « *Une victoire* », a clamé Yannick Jadot, tête de liste des écologistes. Quant à Claire Nouvian, fondatrice de BLOOM (l'ONG qui a lancé le cri d'alerte il y a trois ans) a rappelé que « *nous revenons de loin* ».

C'est bien trop long

D'un autre côté, cette transition de 2 ans est considérée trop longue pour les détracteurs de cette pêche jugée « *sauvage* ». D'ici là, « *il n'y aura plus de pêcheurs artisans* », a prévenu le député socialiste Éric Andrieu partageant cet avis.

De plus, l'introduction d'une clause de révision est un autre élément d'inquiétude car elle permettra une réouverture du règlement si de nouveaux éléments scientifiques sont disponibles.